



La MRC des Pays-d'en-Haut

2035

PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

en matière d'Aménagement du territoire

27 septembre 2023

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination

Mme Vicky Fréchette, urbaniste

Collaboration

Administration et préfecture

M. André Genest, préfet

M. Philippe Leclerc, directeur général

Mme Catherine Langlois, adjointe à la direction

Mme Mélissa Carrière, adjointe administrative

Service de l'environnement et de l'aménagement du territoire

M. Joel Badertscher, directeur

Mme Catherine Bruyère, coordonnatrice à l'aménagement

et à la gestion des cours d'eau

M. Martin Bélair, géomaticien

Service de développement économique et territorial

Mme Chantal Ladouceur, directrice

Mme Shanna Fournier, directrice adjointe

M. Éric L'Heureux, directeur adjoint au développement récréatif

M. Philippe Laplante, conseiller au développement culturel

Mme Camille Crépeau, agente de développement en patrimoine
immobilier

M. Zeine Ebene, conseiller au développement des communautés

Communications

M. Martin Bujold, coordonnateur aux communications

M. Thomas Galenne, responsable – Relations publiques et contenu

Mme Émilie Girard, agente tourisme et plein air

Comité d'aménagement du territoire

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut

Mme Catherine Hamé-Mulcair, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
et présidente du comité

M. Frank Pappas, maire de l'Estérel

M. Martin Nadon, maire de Piedmont

Mme Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle

Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR)

Mme Marie-France Lajeunesse, directrice

M. Gabriel Dagenais, agent de programme Signature Innovation

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
MISE EN CONTEXTE	4
1.0 L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE	5
1.1 Le processus d'adoption	5
1.2 Le développement durable	5
1.3 Les thématiques du développement durable	6
2.0 ÉLABORATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE	8
2.1 Mise en contexte	8
2.2 Méthodologie	8
3.0 LE TERRITOIRE EN BREF ...	9
3.1 DÉFIS GÉNÉRAUX ET DÉMOGRAPHIQUES	10
4.0 LES DIMENSIONS DE LA VISION	11
4.1 Dimension AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	11
4.2 Dimension ENVIRONNEMENT	14
4.3 Dimension CULTURE, ART ET PATRIMOINE	16
4.4 Dimension ÉCONOMIE	18
4.5 Dimension SOCIÉTÉ	20
5.0 La VISION globale de la MRC des Pays-d'en-Haut	22
CONCLUSION	23

INTRODUCTION

Comme d'autres territoires très attractifs de par l'accès à la villégiature et à la nature qu'ils offrent, la MRC des Pays-d'en-Haut a connu ces dernières années, son lot de défis affectant notamment l'aménagement de son territoire.

La MRC se voit confrontée aux enjeux résultants de la forte croissance de sa population et du vieillissement important de celle-ci. Ces phénomènes ont contribué à accentuer la problématique liée à la pénurie de logements pour les résidents et pour les travailleurs et conséquemment, se sont reflétés sur le manque de main-d'œuvre qui sévit au sein des entreprises.

Ce contexte, riche en transformations est fécond pour une réflexion à y avoir sur les enjeux sur lesquels nous souhaitons travailler prioritairement en matière d'aménagement du territoire dans les années à venir.

Cette intention résulte également des réflexions ayant été effectuées en 2018 dans le cadre de la planification économique et territoriale de la MRC où il en est ressorti l'urgence de modifier nos outils d'aménagement aux fins de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la population en général.

C'est donc dans ce contexte que les élus de la MRC des Pays-d'en-Haut ont décidé de procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire.

MISE EN CONTEXTE

Dans un exercice de révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire, l'adoption d'un énoncé de vision stratégique constitue la toute première étape du processus. Il s'agit d'une étape obligatoire, prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* laquelle précise l'obligation pour les MRC, **de maintenir en vigueur une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire.**

Cette étape offre l'occasion à la MRC, de faire le point sur la situation existante de son territoire, sous l'angle de différentes facettes du développement et d'élaborer la Vision de ce qu'elle souhaite devenir dans un horizon futur.

Qu'est-ce qu'un énoncé de vision stratégique ?

« Représentation explicite du futur souhaité, la vision stratégique est à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. S'adressant aux forces vives de la collectivité, elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune¹. »

¹ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2010). La vision stratégique du développement. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. Québec, MAMROT, page 8 (68 pages).

Pourquoi adopter un énoncé de vision stratégique ?

Outre le fait qu'il s'agit d'une obligation légale, une telle vision sert de guide à l'élaboration des documents de planification et à la réalisation d'actions concrètes dans toutes les sphères d'activité de la MRC.



1.0 L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

1.1 Le processus d'adoption

L'adoption de l'énoncé de vision stratégique s'effectue par l'entremise des trois étapes suivantes :

L'énoncé de vision final servira d'assise aux travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire qui suivront.

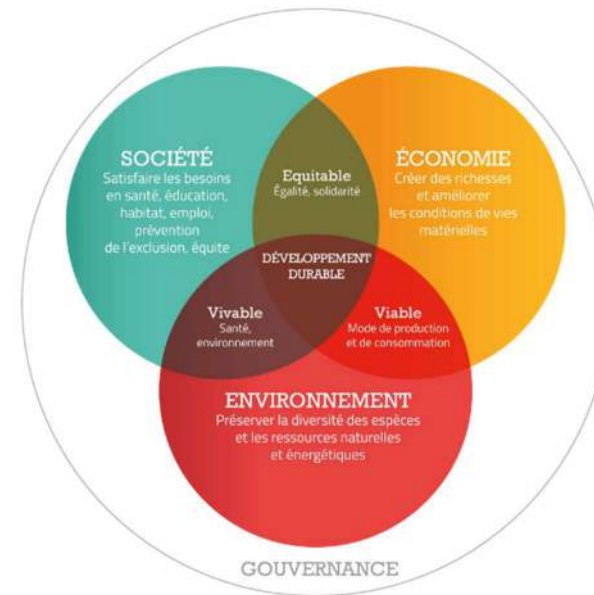
1.2 Le développement durable

L'énoncé de vision stratégique est rédigé sous l'angle du développement durable. Par cette approche, la MRC souhaite en arriver en ***un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.***

Cette approche prend également en considération l'équité entre les générations, en plus de l'équité actuelle pour un développement plus juste entre les populations réparties sur le territoire, dans une logique de solidarité. Elle sous-entend des concepts essentiels de besoins et d'aspirations qui font que le développement durable sera à géométrie variable d'une collectivité à l'autre.

Elle permet de revenir à la finalité de base que devrait être le développement, soit d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité par le niveau de vie (économique), le mode de vie (social) et le cadre de vie (écologique).

Ce qui ne saurait se faire, toujours dans un esprit d'équité et de solidarité sociale, qu'en respectant la propriété privée.



La reconnaissance de l'existence de différents enjeux qui confrontent la MRC et sa collectivité nous amènera à adopter de nouvelles pratiques plus performantes et innovantes.

L'adoption de telles pratiques ne peut vraiment s'envisager sans une perception concrète de l'idéal à atteindre. Cela implique donc le développement d'une vision de l'évolution souhaitable en vue de devenir une MRC et des municipalités durables.

La littérature se réfère aux huit qualificatifs suivants pour qualifier de durable, la vision dont se dote une MRC ou collectivité :

- **Écouteur** : elle limite son empreinte écologique;
- **Adaptable** : elle relève les défis du changement;
- **Connectée** : elle mise sur l'accessibilité et tisse une toile entre les territoires et entre les individus;
- **Compétitive** : elle met l'accent sur l'efficacité;
- **Équitable et solidaire** : elle utilise et partage les ressources de manière juste et équitable;
- **Conviviale et inclusive** : elle se fait accueillante et s'ouvre sur le monde;
- **Citoyenne** : elle suscite la participation et l'engagement;
- **Identitaire et créative** : elle cultive la mémoire et favorise la création et l'innovation.

L'atteinte de ces objectifs servira donc de prémisses à la Vision stratégique à adopter et aux planifications qui en découleront.

1.3 Les thématiques du développement durable

Comme mentionné en introduction, l'énoncé de vision stratégique a été élaboré sous les quatre dimensions suivantes : **Aménagement et environnement, Culture, art et patrimoine, Économie et Société**, lesquelles sont décrites ci-bas.

Aménagement du territoire et environnement

Le développement doit se faire dans le respect de **l'intégrité de l'environnement et des processus qui le forment et le transforment** (aménagement du territoire).

La dimension environnementale du développement durable fait référence au milieu de vie de la collectivité. Dans ce sens, la protection de l'environnement conjugue activité humaine, préservation des ressources naturelles (eau, sol, air, énergies, biodiversité) et limitation des nuisances. Il s'agit, au sens large, du milieu naturel et du milieu construit par l'homme.

La protection des personnes et de leurs biens, ainsi que des ressources du territoire renvoie, par exemple, aux préoccupations relatives à la gestion de l'urbanisation, du transport, à l'habitat, aux milieux naturels, aux paysages, aux écosystèmes et au respect du rythme de renouvellement des ressources naturelles.

Culture, art et patrimoine

La finalité d'un développement durable implique également de satisfaire les besoins essentiels de la population en matière culture et de loisirs. Dans ce sens, le développement de cette sphère permet d'une part, à une société de croître, de s'épanouir, de développer des connaissances et des habiletés. Il permet d'autre part à la population de développer un sentiment d'appartenance, une forme d'identité, d'attachement au milieu et à la communauté. Il renvoie aux valeurs, aux pratiques socioculturelles et aux modes de vie de ce milieu.

Les principaux thèmes impliqués relèvent d'une part, de la présence de la vie culturelle et de ses pratiques à travers les équipements tels bibliothèques, institutions muséales, centres d'archives, lieux de diffusion et de toutes les sphères liées au patrimoine (bâti, paysager, archéologique et immatériel).

Économie

La dimension économique du développement durable fait référence au niveau de vie des citoyens (bien-être matériel, qualité des biens et services disponibles, etc.) et, plus largement, au développement économique de la société. Le développement économique doit être considéré comme un moyen privilégié d'accéder au développement durable. Aussi, il doit être efficace, c'est-à-dire qu'il doit favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, et permettre la satisfaction actuelle des besoins des communautés humaines, mais sans compromettre la satisfaction des générations à venir. Une « économie durable » met donc l'accent sur le développement, et non seulement sur la croissance. Elle suppose que les acteurs économiques assument la responsabilité des impacts de leurs activités sur l'environnement, la société et leurs ressources.

Ainsi, les paramètres retenus peuvent s'apparenter aux revenus des personnes, mais également aux nouvelles activités (primaire,

secondaire, tertiaire) et à la diversité de celles-ci, aux nouveaux emplois, aux nouveaux services, au tourisme, aux commerces et industries, aux ressources naturelles, aux services professionnels, au système financier, à l'économie durable (dans le sens de développement et non seulement de croissance) et évidemment, aux impacts sur l'environnement, la société et les ressources du milieu.

Société

La finalité d'un développement durable est de satisfaire les besoins essentiels des populations actuelles et futures, d'améliorer leur qualité de vie et d'améliorer l'équité sociale. Pour ce faire, la personne doit être au centre des objectifs du développement.

La dimension sociale du développement durable renvoie aux valeurs, aux façons de vivre et au milieu de vie d'une société. Dans ce sens, le milieu de vie doit permettre à sa population de se loger, de travailler, de se déplacer, se divertir et de s'épanouir dans son milieu.

Les principaux thèmes impliqués relèvent de la démographie, du vieillissement de la population, de la situation des familles, de l'éducation, du nombre et de la répartition des services disponibles, de l'accessibilité à ces services, à la sécurité, aux transports collectifs et actifs, à la santé, au logement social ou abordable, aux services sociaux, etc.

2.0 ÉLABORATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

2.1 Mise en contexte

Il importe dans un premier temps de rappeler que le présent exercice étant réalisé dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire, les thèmes à l'analyse ont été retenus sous la prémisse qu'ils puissent être travaillés via les balises qu'offre cet outil. Par ailleurs, bien que les travaux effectués dans la réalisation de cet énoncé aient pris en compte différentes sphères qui affectent la planification d'un territoire, l'énoncé de vision proposé reflète essentiellement la **Vision propre au volet relatif à l'aménagement et au développement du territoire.**

2.2 Méthodologie

Pour la réalisation de l'énoncé de vision, ont été effectués au préalable, les travaux permettant de dresser un Portrait juste et actuel de la situation qui prévaut sur le territoire. Un diagnostic de la situation a ensuite été réalisé, basé sur les constats et enjeux tirés du portrait – Réf. «Diagnostic du territoire – septembre 2023 ».

1. Portrait du territoire

Le portrait résulte d'une cueillette d'informations impliquant notamment la mise à jour de diverses statistiques relatives au territoire, la consultation de documents de référence et de la

rencontre des personnes-ressources de l'organisation œuvrant dans les domaines concernés par le développement du territoire. Les résultats récoltés ont été classés et analysés sous l'angle des différents thèmes afférents au développement durable :

- Aménagement du territoire
- Environnement
- Culture, art et patrimoine
- Économie
- Société

2. Enjeux du territoire

À partir du portrait ont été ciblés les principaux **constats et enjeux** du territoire, lesquels ont dans un premier temps, été travaillés en collaboration avec les différents services de l'organisation concernés par le développement du territoire (services de développement économique, communautaire, de la culture, de l'environnement et de l'aménagement du territoire) puis présentés aux élus municipaux dans le cadre d'un atelier de travail s'étant tenu en septembre 2023.

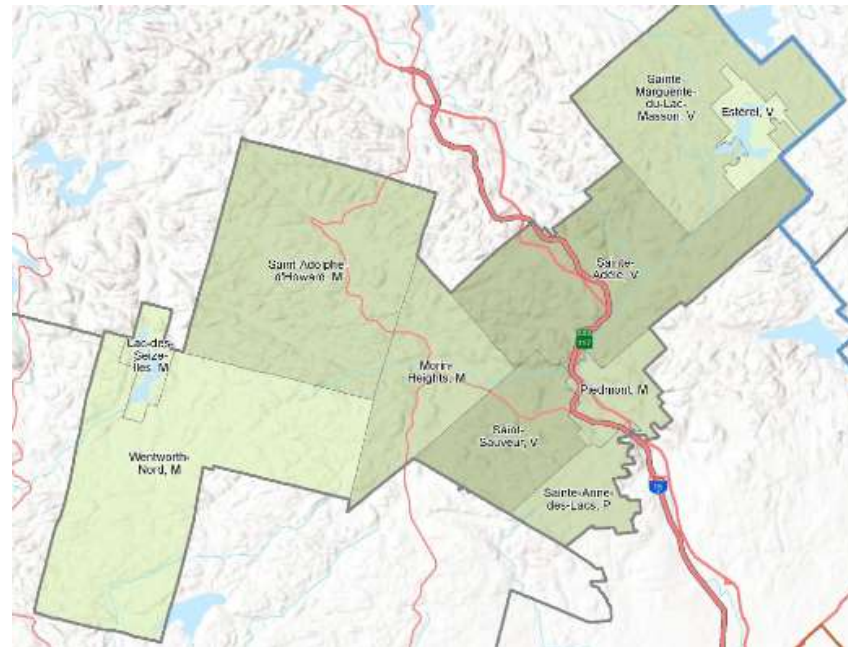
Les résultats de ces analyses ont permis la réalisation du diagnostic et conséquemment, d'établir la vision souhaitée à l'égard de chacun des thèmes.

3. La vision d'aménagement

Pour cette étape, une proposition de Vision qui tient compte des principaux enjeux soulevés est proposée pour chacune des dimensions abordées, lesquelles seront soumises à la consultation de la population avant l'adoption finale de l'énoncé de vision.

3.0 LE TERRITOIRE EN BREF ...

- La MRC est située à environ 60 km au nord de la région métropolitaine de Montréal. Elle fait partie de la région administrative des Laurentides qui compte huit MRC.
- La superficie totale de la MRC des Pays-d'en-Haut est de 735 km², composée à 674 km² de superficie terrestre et à 61 km² de plans d'eau.
- La MRC est composée de dix municipalités dont huit à caractère rural ou de villégiature et deux à caractère urbain soient, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur.
- La MRC compte une population à la fois composée de résidents permanents et de villégiateurs. En 2021, la population de résidents permanents s'élevait à 46 906 personnes soit, une augmentation de 12 % par rapport à 2016. La proportion de villégiateurs était estimée pour 2021, à 15 540 personnes constituant ainsi 25 % de la population totale de la MRC.
- Ce sont les municipalités de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur qui en 2021, sont les plus peuplées. Elles regroupent à elles seules, 25 590 personnes totalisant 55 % de la population permanente du territoire.



3.1 DÉFIS GÉNÉRAUX ET DÉMOGRAPHIQUES

Sont exposées ci-bas, certaines statistiques, démographiques et relatives à la composition des ménages qui affectent l'ensemble des dimensions concernées par la vision proposée.

- **Croissance de la population** – celle-ci a crû de 12 % entre 2016 et 2021 – une croissance de 18 % (8 500 personnes) est attendue d'ici 2041 ;
 - Déséquilibre démographique et faible mixité sociale - **Population vieillissante** - l'âge moyen est de 50 ans et médian de 56 ans (42,8 ans et 43 ans pour le Québec). D'ici 2031, 64 % de la population sera âgée de plus de 45 ans dont 36 % âgée de plus de 65 ans ;
 - 81 % des ménages de la MRC sont composés d'une ou deux personnes (38 % composés d'une seule personne) ;
- Pallier adéquatement et rapidement aux besoins relatifs à une population en forte croissance, déjà âgée et vieillissante ;
 - Rétention et attraction des jeunes familles;
 - Planification du territoire dans un contexte où au sein même de la population, les attentes en matière de conservation, de développement et d'évolution du territoire divergent.

Les enjeux ciblés

4.0 LES DIMENSIONS DE LA VISION

4.1 Dimension AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les enjeux ciblés

- En l'absence d'une banque de propriétés municipales, coûts considérables liés à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de projets collectifs ;
- La trop grande homogénéité de l'occupation du territoire freine l'établissement de commerces, services et habitation variés et affectant la vitalité de celui-ci ;
- Densification du périmètre urbain et frein à l'étalement urbain dans un contexte où l'attrait du territoire provient majoritairement de l'extérieur des noyaux centraux ;
- Absence ou manque de milieux de vie mixtes de qualité contribuant à rendre plus attractifs les noyaux centraux et à contrer l'isolement des ménages vulnérables ;
- Infrastructures qui n'ont pas la capacité d'accueillir une densité suffisante dans les noyaux urbains ;
- Favoriser la réutilisation des terrains et bâtiments existants au détriment de l'occupation de nouveaux espaces ;
- Création d'une offre de logements suffisante, diversifiée et répondant aux besoins de la population du territoire ;
- Planification d'un réseau de mobilité diversifié, facilitant l'accès à tous, aux différents noyaux de services et lieux d'emplois du territoire et contribuant à l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Développement du potentiel des terres publiques dans le respect des valeurs, de l'identité et de la capacité d'accueil du territoire ;
- Assurer la pérennité du vaste réseau de sentiers dans un contexte où le développement du territoire à l'extérieur des noyaux de services est prédominant.

Dimension **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** - La **VISION** proposée

En 2035...

- Des milieux de vie complets et attirants ont été aménagés dans les noyaux urbains ou villageois, contribuant à la rétention de la population et à l'attraction de jeunes familles ;
- L'offre en logements est suffisante, diversifiée et répond aux besoins de la population du territoire. Les travailleurs parviennent à se loger à proximité de leur lieu d'emploi et les ménages plus vulnérables, à l'intérieur ou à proximité des noyaux de services ;
- Les infrastructures ont la capacité d'accueillir le développement actuel de même que celui anticipé pour les années à venir, elles sont résilientes et peuvent ainsi résister aux impacts liés aux changements climatiques ;
- La consolidation des secteurs construits et la réutilisation des terrains et bâtiments existants au détriment de l'occupation de nouveaux espaces, ont contribué à freiner l'étalement urbain et à rentabiliser les infrastructures en place ;
- Les municipalités se sont constituéé une banque de terrains municipaux, facilitant ainsi l'implantation d'établissements publics ou institutionnels nécessaires aux générations futures ;

Dimension **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** - La **VISION** proposée (suite)

En 2035...

- Le réseau de mobilité est diversifié et intermodal. Il offre à la population, la possibilité d'accéder aux principaux noyaux de services et lieux d'emplois par une alternative à l'automobile en solo ;
- La pérennisation du réseau de sentiers régionaux va bon train, les principaux tracés ayant fait l'objet d'ententes à long terme avec les propriétaires ;
- Le potentiel des terres publiques du territoire étant maintenant connu, son développement s'effectue dans le respect des valeurs, de l'identité et des balises qui ont été établies.

4.2 Dimension **ENVIRONNEMENT**

Les enjeux ciblés

- Une planification du territoire proactive, prévoyant en amont, les mesures d'adaptation permettant de contrer ou de limiter les impacts liés aux changements climatiques ;
- Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture donnant accès aux noyaux de services et aux principaux lieux d'emplois, contribuant ainsi à une diminution des GES ;
- Conservation, mise en valeur et accessibilité des milieux humides et hydriques ;
- Atteinte d'un équilibre entre le développement et la conservation ;
- Respect de la capacité de support des milieux naturels ;
- Parvenir à une superficie d'aires protégées à statut officiel s'apparentant à l'objectif provincial de 30 % ;
- Maintenir et augmenter la connectivité écologique des habitats naturels dans un contexte où le développement est encore présent ;
- Intégrer la saine gestion de la ressource en eau à tous les volets qu'implique l'aménagement du territoire ;
- Planification d'accès aux plans d'eau dans le respect de la capacité de support du milieu ;
- Préservation de la qualité des boisés et des paysages.

Dimension **ENVIRONNEMENT** - La **VISION** proposée

En 2035...

- Un équilibre s'est créé entre le développement et la conservation du territoire. Le développement s'étant majoritairement effectué dans les secteurs déjà construits a permis la préservation des milieux naturels d'intérêt qui en revanche, contribuent au maintien de la valeur écosystémique et économique du territoire ;
- Grâce à la planification de corridors de biodiversités et aux actions de mise en valeur et de sensibilisation effectuées, la superficie d'aires protégées du territoire est augmentée et tend vers la cible provinciale ;
- Le développement s'effectue en harmonie avec son environnement et le paysage dans lequel il s'insère ;
- La réflexion relative à l'adaptation aux changements climatiques faisant dorénavant partie intégrante de nos planifications, nos aménagements et infrastructures sont résilients et assurent le maintien de la qualité de vie et de la sécurité de la population ;
- La quantité et la qualité de l'eau sont maintenues, la saine gestion de la ressource ayant été prise en charge globalement, dans le cadre de tout développement susceptible de l'affecter ;
- Le déploiement de modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo a contribué à diminuer les gaz à effet de serre (GES) produits sur le territoire.

4.3 Dimension **CULTURE, ART ET PATRIMOINE**

Les enjeux ciblés

- Déploiement d'une identité culturelle régionale forte au bénéfice de la population et des artistes de la MRC ;
- Acquisition de connaissances et développement d'outils de mise en valeur du patrimoine culturel et archéologique du territoire ;
- Le manque de lieux de création artistique sur le territoire rend difficiles la rétention des artistes et la vitalité culturelle du milieu ;
- Perte de sites historiques due à la forte pression immobilière ;

Dimension **CULTURE, ART ET PATRIMOINE** - La **VISION** proposée

En 2035...

- Le territoire se démarque par une identité culturelle régionale forte au bénéfice de la population et des artistes de la MRC ;
- L'arrivée de nouveaux lieux de création et de diffusion artistique à statut professionnel sur le territoire aura contribué à la vitalité culturelle du milieu ;
- Le patrimoine immobilier et archéologique a une valeur reconnue et valorisée qui contribue à renforcer l'appartenance de la population à son histoire et à son territoire.

4.4 Dimension **ÉCONOMIE**

Les enjeux ciblés

Récrétourisme

- Développement d'un tourisme durable, qui tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux qu'il occasionne sur le milieu actuel et futur dans lequel il s'insère ;
- Maintien de l'attrait et de l'achalandage touristique en l'absence de diversification de l'offre d'hébergement touristique ;
- Viabilité des entreprises affectée par la difficulté de recruter de la main-d'œuvre ;
- Maintien de la quiétude et de la qualité de vie de la population résidant à proximité des infrastructures récréotouristiques ;

Développement économique

- Rétention et attraction des entreprises en l'absence de lieux dédiés propices à leur établissement ;
- Difficulté d'attraction des travailleurs accentuée par la pénurie de logements ;
- En l'absence dans certaines municipalités de noyaux villageois officiels permettant la création de milieux de vie complets, risque de fuites commerciales vers les régions voisines.

Dimension **ÉCONOMIE** - La **VISION** proposée

En 2035...

- Le secteur récréotouristique demeure attractif et fortement convoité. Il se déploie sous l'angle du tourisme durable, en toute harmonie avec le milieu dans lequel il s'insère ;
- Le déploiement d'activités complémentaires aux installations récréotouristiques et d'une offre d'hébergement diversifiée a permis d'allonger la durée de séjour des visiteurs ;
- Les entreprises sont innovantes et résilientes – elles ont développé une expertise leur permettant de faire face aux défis relatifs au manque de main-d'œuvre et aux changements climatiques ;
- La planification d'espaces dédiés à l'accueil d'entreprises artisanales a contribué à l'établissement de nouvelles entreprises de même qu'à la rétention et à l'expansion des entreprises existantes ;
- Une synergie s'est créée entre les différents secteurs d'activités, axée sur la diversité et la complémentarité des entreprises du territoire ;
- Les travailleurs habitent dorénavant sur le territoire même de la MRC – ils bénéficient des avantages liés à vivre à proximité de leur d'emploi tout en contribuant à l'activité économique de celui-ci.

4.5 Dimension SOCIÉTÉ

Les enjeux ciblés

- Déséquilibre démographique et faible mixité sociale ;
- Exode des résidents qui se rapprochent de certains services publics absents sur le territoire (hôpitaux, CÉGEP, université) ;
- Malgré la forte croissance de la population du territoire, impliquant notamment la présence et la venue de jeunes ménages, absence d'établissement d'enseignement supérieur pouvant contribuer à la rétention ou à l'attrait de ces derniers;
- Attraction et exode des ménages face aux difficultés à se loger en fonction de leurs besoins (abordabilité, sécurité, logements salubres et adaptés au nombre de personnes y vivant) ;
- Risque d'aggravation de la dévitalisation de certains secteurs du territoire dû à la situation précaire des commerces de proximité et au zonage homogène freinant l'implantation de commerces complémentaires ;
- Risque d'isolement des ménages vulnérables et de perte du sentiment d'appartenance de la population à sa communauté en l'absence de milieux de vie socialement mixtes et diversifiés ;
- Assurer via l'aménagement du territoire, la santé et la sécurité de la population vieillissante laquelle s'avère plus vulnérable aux événements liés aux changements climatiques ;
- Aménagement du territoire contribuant à assurer la sécurité alimentaire de sa population et favorisant les saines habitudes de vie.

Dimension **SOCIÉTÉ** - La **VISION** proposée

En 2035...

- L'offre de services diversifiés en matière de loisirs, de technologie de pointe et d'accès à l'enseignement supérieur, aura contribué à la rétention de nos jeunes ;
- La disponibilité d'aménagements, de services de santé essentiels et de logements adaptés aux besoins d'une population vieillissante a freiné l'exode de celle-ci vers les régions voisines. En plus d'avoir assuré la mixité de la population, cette rétention aura contribué à la vitalité de la collectivité ;
- La population a accès à des services de proximité diversifiés, et ce, même à l'extérieur des villes de services ;
- Des milieux de vie attirants brisant l'isolement des ménages et favorisant l'entraide collective sont aménagés ;
- Des aménagements urbains sont présents à proximité des milieux de vie, ils contribuent à assurer la sécurité et la santé de sa population et favorisent de saines habitudes de vie.

5.0 La VISION globale de la **MRC des Pays-d'en-Haut**

« En 2035, la MRC des Pays-d'en-Haut demeure attractive, ayant pu maintenir son identité propre, laquelle se reflète par la qualité de vie qu'elle offre, la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et de ses infrastructures récréotouristiques. Elle se distingue par la grande solidarité municipale qui y prévaut, ayant permis la réalisation d'une planification territoriale efficiente, qui tient compte des particularités de chacune des municipalités. La création de milieux de vie complets et attrayants aura contribué à la rétention et à l'attraction de jeunes ménages et à la population plus vulnérable, de s'y loger. Tous bénéficient des avantages liés à vivre à proximité de leur lieu d'emploi et des services de proximité. Le secteur économique s'est consolidé, les investissements affluent, les entreprises du territoire s'étant illustrées par leur capacité à innover et à s'adapter aux changements climatiques. Le territoire se démarque par une identité culturelle régionale forte, au bénéfice de la population et des artistes. Le patrimoine, tant immobilier qu'archéologique a une valeur reconnue, valorisée qui contribue à renforcer l'appartenance de la population à son histoire et à son territoire. »

CONCLUSION

La démarche ayant mené à l'élaboration du présent projet de Vision stratégique d'aménagement aura permis de rassembler les différentes instances concernées par l'aménagement du territoire et d'établir les ponts nécessaires à la validation et à la réalisation des prochaines étapes.

Les travaux effectués jusqu'à maintenant ont déjà fortement contribué à mettre en lumière les atouts et les défis propres au territoire et à cibler les enjeux qui apparaissent prioritaires.

Un exercice de consultation de la population sera également effectué de façon à recueillir les commentaires et suggestions du milieu.

Cette démarche permettra au conseil des maires de compléter sa réflexion et d'ajuster la Vision en conséquence, avant l'adoption de l'Énoncé de vision stratégique final.